

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FERRAN
COMMUNE DE FERRAN

N°020/2019

L'an deux mil dix neuf et le quatre juillet à 20 heures 40, le Conseil municipal de la commune de FERRAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. BATS Christian, Maire.

PRESENTS: BATS, Maire, AUTRAN, FROMILHAGUE, LEFEBVRE, NICHOLLS, ALINS, CHABEAUD, TARTERET, LAUTRE.

Date de convocation: 27/06/2019 Date de publication: 05/07/2019

Présents: 9 Votants: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Procuration: Mme RUSSELL à M. LEFEBVRE

Daniel AUTRAN a été élu secrétaire

OBJET : PROJET DE DECONCENTRATION DE PROXIMITE – EXPERIMENTATION DES AGENCES COMPTABLES ET TRANSFERT MISSIONS TOPOGRAPHIQUES DU CADASTRE A L' IGN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE DE :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques

3) EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Projet de transfert des MISSIONS TOPOGRAPHIQUES

Sur la base du rapport remis le 20 juillet 2018, la députée Valéria Faure-Muntian est chargée d'évaluer la faisabilité d'un transfert vers l'IGN des missions topographiques assurées actuellement par le service du Cadastre.

Conséquence immédiate de ce transfert : suppression de la mise à jour du bâti (et autre détails) sur le plan cadastral !

Aujourd'hui, 10 géomètres de la DDFIP de l'Aude interviennent régulièrement dans les communes pour effectuer la mise à jour.

Avec le projet, en remplacement, des photos aériennes seront utilisées par une méthode industrialisée et externalisable.

La couverture régulière assurée actuellement par les agents du Cadastre permet de déceler des travaux sauvages, de rattraper des lacunes d'origines diverses susceptibles d'échapper aux évaluations foncières et donc à l'intégration dans les bases d'imposition de la taxe foncière.

Un tel projet conduira inéluctablement à la dégradation des bases, pourtant précieuses pour vos collectivités.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Le Maire

C. BATS



Ch. b.

Ch. b.

Antoine

Lautin

Antoine

Antoine

Antoine

Antoine